COURSE CYCLOSPORT 2016

SAINT BENOÎT DE CARMAUX 16 avril 2017

Règlement de l'épreuve

La cyclosport sur route organisé par le SJO, sera organisé le dimanche 16 avril 2017 dans la ville de Saint Benoît de Carmaux, sur un circuit plat d'une longueur de 2 709 mètres.

Le règlement national Cyclosport FSGT seul texte en vigueur qui sera appliqué lors de cette course. Le commissaire présent assurera le bon déroulement de l'épreuve et veillera à l'application du règlement. Il sera seul juge en cas de litiges ou de réclamations.

Précisions concernant le déroulement de la course

- Pour les licenciés FSGT, les dossards seront retirés individuellement sur présentation de la licence avec la vignette de la catégorie d'appartenance à partir de 12h30. Ils seront portés à droite (épingles non fournies).
- En cas d'absence d'un document, il n'y aura pas de remboursement de l'engagement.
- Le port de la tenue officielle du club d'appartenance est obligatoire pendant la compétition et pour les lauréats, lors de la cérémonie protocolaire.
- L'échauffement sur le circuit de la course ne sera pas autorisé durant le déroulement des épreuves. (Dès 13h30).
- Aucun véhicule (non accrédité) ne sera toléré sur le parcours.
- Le code de la route (seul juge en cas d'accident) devra être scrupuleusement respecté par tous.
- En cas d'abandon, le concurrent devra retirer son dossard et signaler le plus rapidement possible son abandon au podium d'arrivée.
- Lors de la cérémonie protocolaire, il sera attribué pour chacune des catégories :

- Au premier : une coupe et un bouquet

- Au second : une coupe

- Au troisième : une coupe

• Lutte contre le dopage

A l'issue de chaque course, il appartient à chacun de s'assurer au podium qu'il n'a pas été retenu pour le contrôle anti-dopage.

• Tout manquement à l'un des points du présent règlement est passible, sur décision des commissaires, d'un déclassement ou de sa mise hors course.

SJO Cyclisme

Eric LEONARD

7 rue Marguerite DURAS

81 160 SAINT JUERY

Contact: 06 70 73 11 91 HR